



Rupture de la période d'essai de mon cdi

Par **matthieu**, le **10/02/2012** à **15:24**

Bonjour,

J'ai été embauché en CDI par ma société le 2/01/2012 et j'ai été absent une journée et demi le premier mois. Mon employeur veut que je lui fasse une lettre disant que je romps ma période d'essai alors que c'est lui qui veut la rompre. Est ce que ça change quelque chose que je la rédige moi-même ou doit-il le faire? De plus il me presse pour le faire ce jour et qu'elle arrive lundi sachant que le préavis est d'un jour le premier mois du contrat puis d'une semaine par mois après le premier mois.

Les absences suspendent la période d'essai et la prolonge mais étant le 10/02/2012 j'ai selon moi bien dépassé ce premier mois et doit avoir une semaine de préavis et non un jour comme il me dit?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **pat76**, le **10/02/2012** à **19:29**

Bonjour

Surtout, vous ne faites aucune lettre de rupture.

Si l'employeur veut rompre le contrat pendant la période d'essai, il le fera lui même.

La période d'essai était d'un mois renouvelable?

Vous n'avez pas reçu de lettre de renouvellement?

De quelle convention collective dépendez-vous?

Surtout ne faites pas de courrier de rupture et allez à votre poste de travail lundi, si vous ne devez pas travailler demain samedi.

Si votre employeur ne veut pas que vous preniez votre poste lundi, vous lui dites que se n'est pas grave que vous reviendrez avec un inspecteur du travail afin qu'il constate que votre employeur refuse que vous preniez votre poste.